

Musique militaire

Renseignements

Centre de compétences de
la musique militaire
Division de l'appui à l'instruction
Caserne
3000 Berne 22
Téléphone 031 324 78 21
www.militaermusik.ch



La musique militaire accueille des musiciennes et des musiciens qui ont plusieurs années d'expérience dans la pratique de leur instrument. Pour y accéder, les candidats doivent se présenter à un examen d'aptitude musicale et le réussir avant le recrutement.

Instruments :

Cor alto, baryton, tuba basse, euphonium, basson, flûte, bugle, clarinette, cornet, percussions, tambour de marche, tambour, hautbois, timbales, saxophone, batterie, trombone, trompette, cor, instruments spéciaux selon accord.

Cours pour instruments à vent et batterie

Ces cours s'adressent aux jeunes dès 16 ans et jusqu'à l'âge du recrutement.

Activités

- Préparation à l'examen technique (examen de capacité) pour instruments à vent et batterie
- Informations sur la musique militaire en général
- Contrôle du niveau d'instruction se fondant sur un morceau au choix (extrait d'un concert, étude), sur un exercice de déchiffrage ainsi que sur la théorie musicale et le développement de l'ouïe
- Planification de la période durant laquelle le candidat accomplira son école de recrues

Durée du cours

De trois heures à deux jours en fonction du canton et de l'association musicale (le cours est proposé une ou deux fois par an).

Inscription

L'inscription se fait par le biais d'une association cantonale d'instruments de musique à vent ou, pour les batteurs, l'association suisse des musiques de jeunes. Les personnes qui ne sont pas membre d'une société de musique reconnue peuvent s'annoncer auprès du Centre de compétences de la musique militaire.

Cours de tambours

Ces cours s'adressent aux jeunes dès 16 ans et jusqu'à l'âge du recrutement.

Activités

- Préparation à l'examen technique (examen de capacité) pour tambours
- Informations sur la musique militaire en général
- Contrôle du niveau d'instruction en se fondant sur des compositions pour tambours et des marches, sur l'aptitude à déchiffrer, sur les principes et exercices de figures ainsi que sur la théorie musicale
- Planification de la période durant laquelle le candidat accomplira son école de recrues.

Durée du cours

Une journée (le cours est proposé une fois par année).

Inscription

L'inscription se fait par l'intermédiaire de sociétés de l'Association suisse des tambours (AST). Les personnes qui ne sont pas membre d'une section reconnue peuvent s'annoncer auprès du Centre de compétences de la musique militaire.